



succession et patrimoine D'UNE PETITE MAISON

Par **dolmen**, le **07/02/2010** à **16:26**

bonjour à celui ou celle qui voudra m'aider , nous sommes 8 frères etsoeurs, notremère vient de décéder , dans son testament elle m'a mis son seul légataire d'une maison (petite), elle stipule dans son testamentque je ne dois pas la vendre, que je ne dois rien à mes freres et soeurs etqu'ils ne me doivent rien car je me suis rendu compte qu'elle leur a donné de son vivant de l'argent (dontje ne connais pa les sommes) mais selon la loi , je suis redevabled'eux mais à quel taux et comment tirercette affaire au clair dans la mesure ou tout s'est deroulé sous le manteau et que mes frères et soeurs se taisent bien devantle notaire des sommes qu'ils n'ont bien sur pas déclaré , merci .